



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **4 NOV. 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Maligny

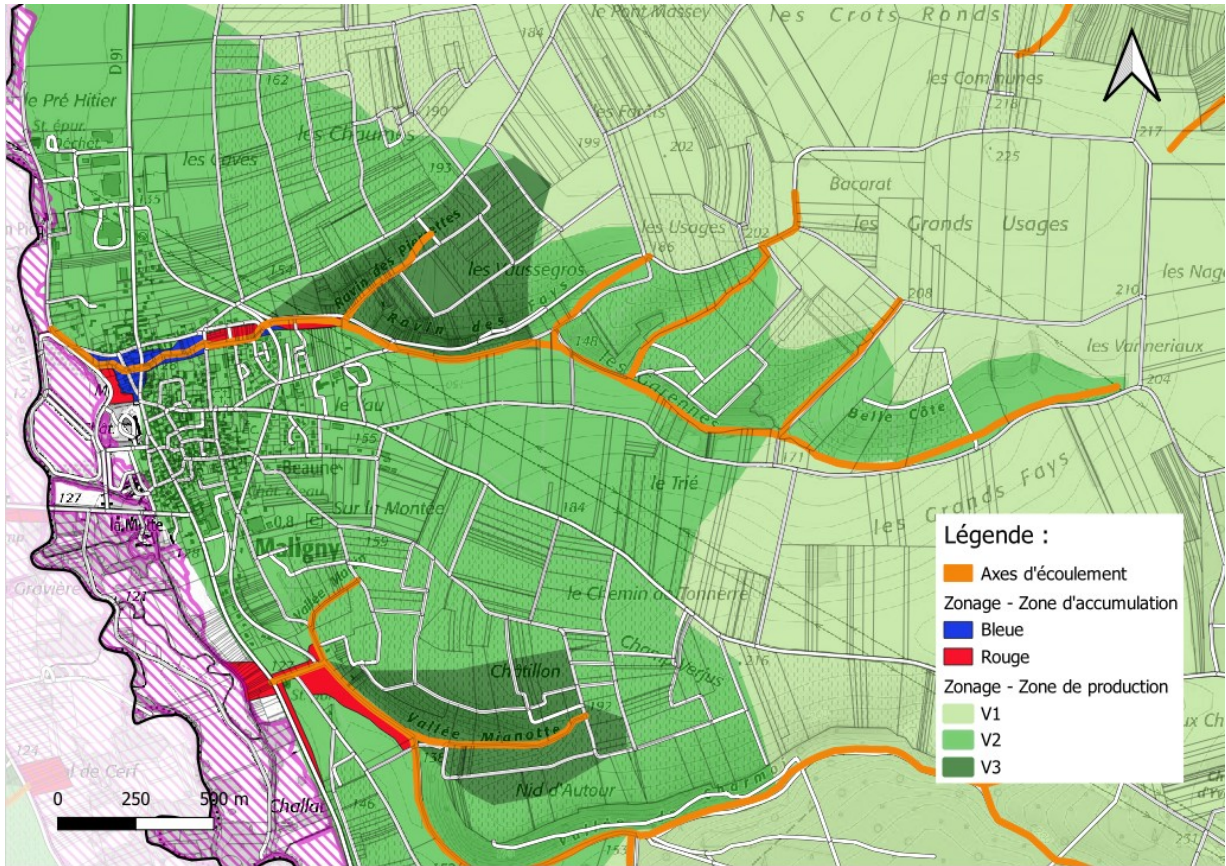
Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.

Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

En bleu, vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V2.

I – Ravin des Fays, Les Garennes :



Projet de zonage réglementaire

La commune de Maligny trouve que l'amont de la zone verte V3 est surestimé car cette zone est à plat.

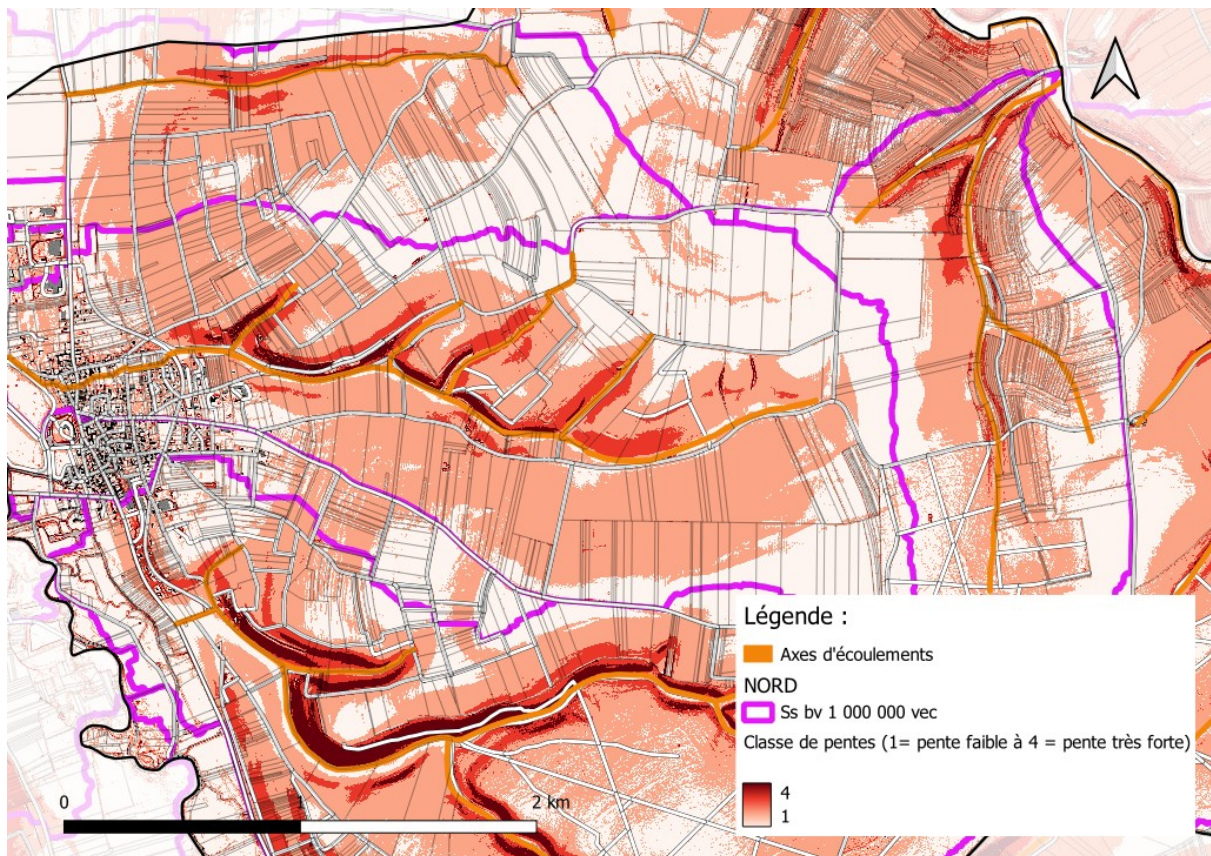
À l'aval de cette zone, le ravin des Pierrettes, deux niveaux d'aléa sont présents. La commune trouve qu'une homogénéisation du niveau de risque devrait être réalisée.

De plus, la commune estime que le versant des Garennes, classé en zone verte V2, devrait être une zone verte V1.

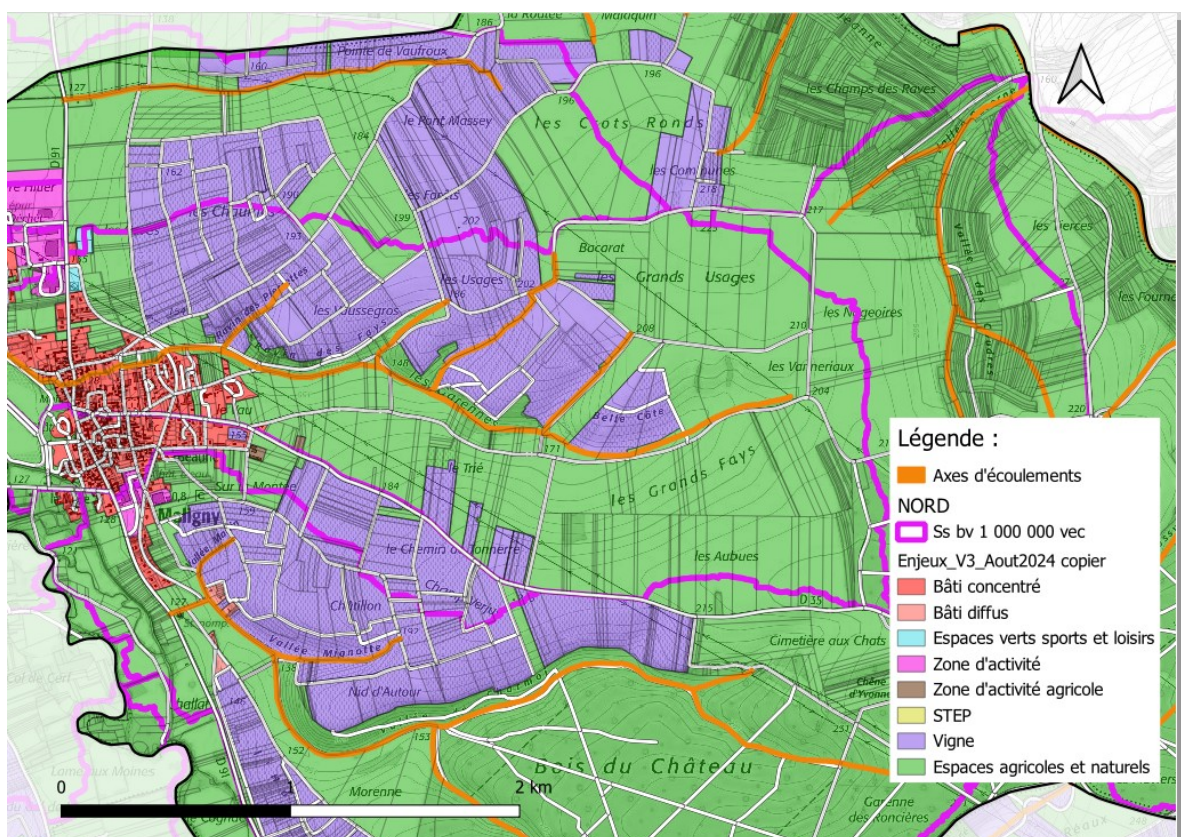
Au vu de la topographie, il semblerait que l'amont du sous bassin versant des Pierrettes soit à plat, composé de cultures et de vignes. Ainsi, il convient de réduire son niveau de risque à une zone verte V2.

En ce qui concerne l'aval de ce sous-bassin versant, on relève la présence de pentes fortes, mais également de cultures, ainsi il convient de le reclasser en zone verte V2.

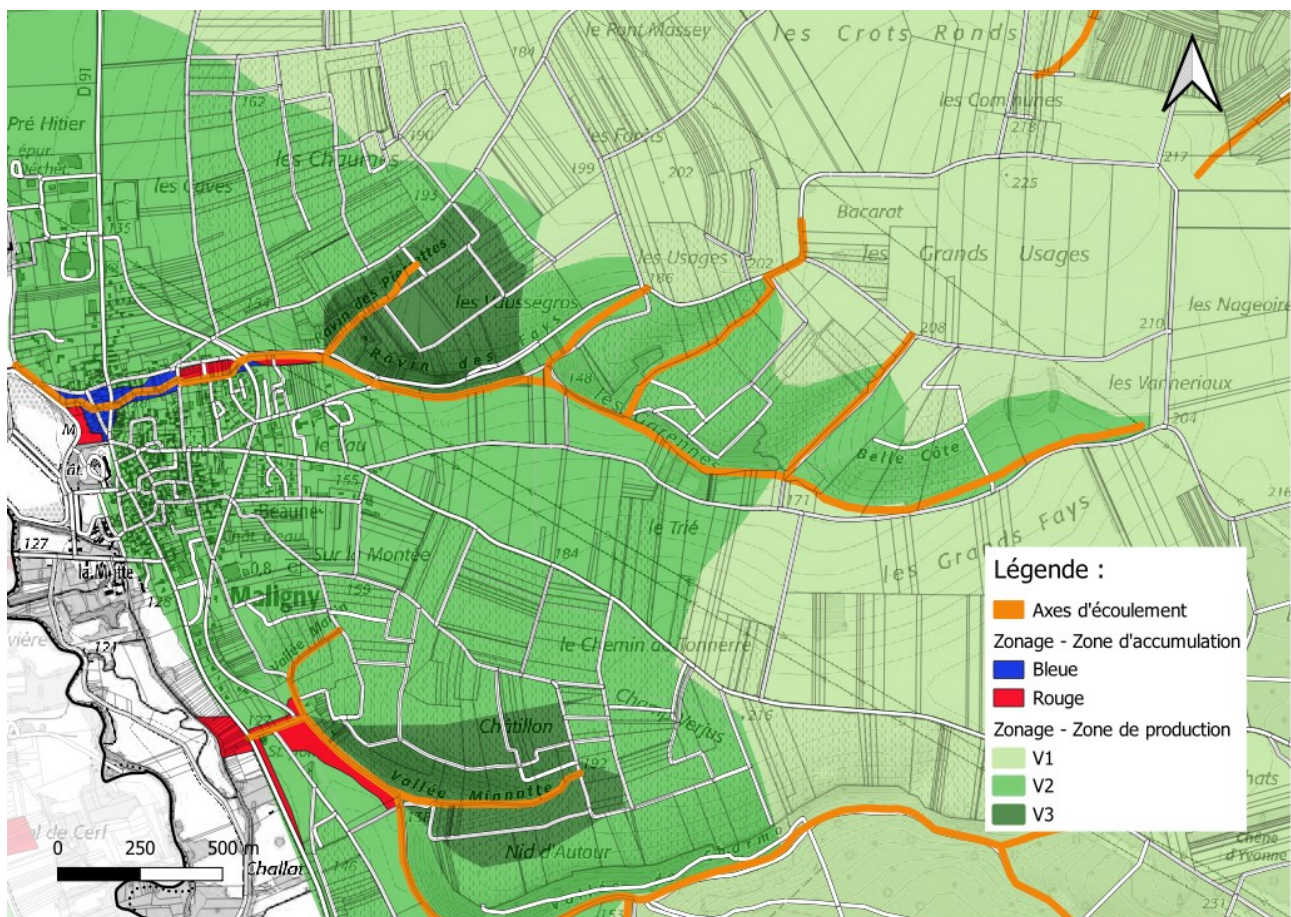
Pour le versant des Garennes, classé en zone verte V2, on relève la présence de pentes moyennes, avec de la culture en occupation du sol, ainsi que le cœur du village en enjeu fort à l'aval. Au vu des éléments avancés, il semble donc pertinent de conserver le niveau de zonage actuel.



Carte des pentes



Carte des enjeux

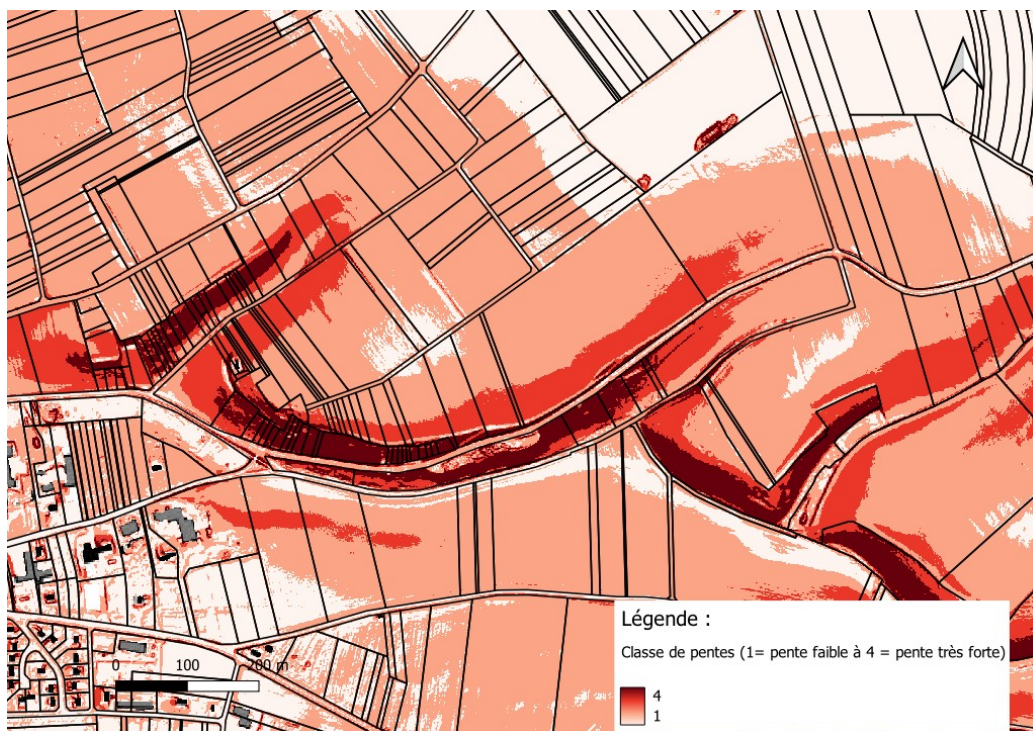


Nouvelle proposition de zonage réglementaire

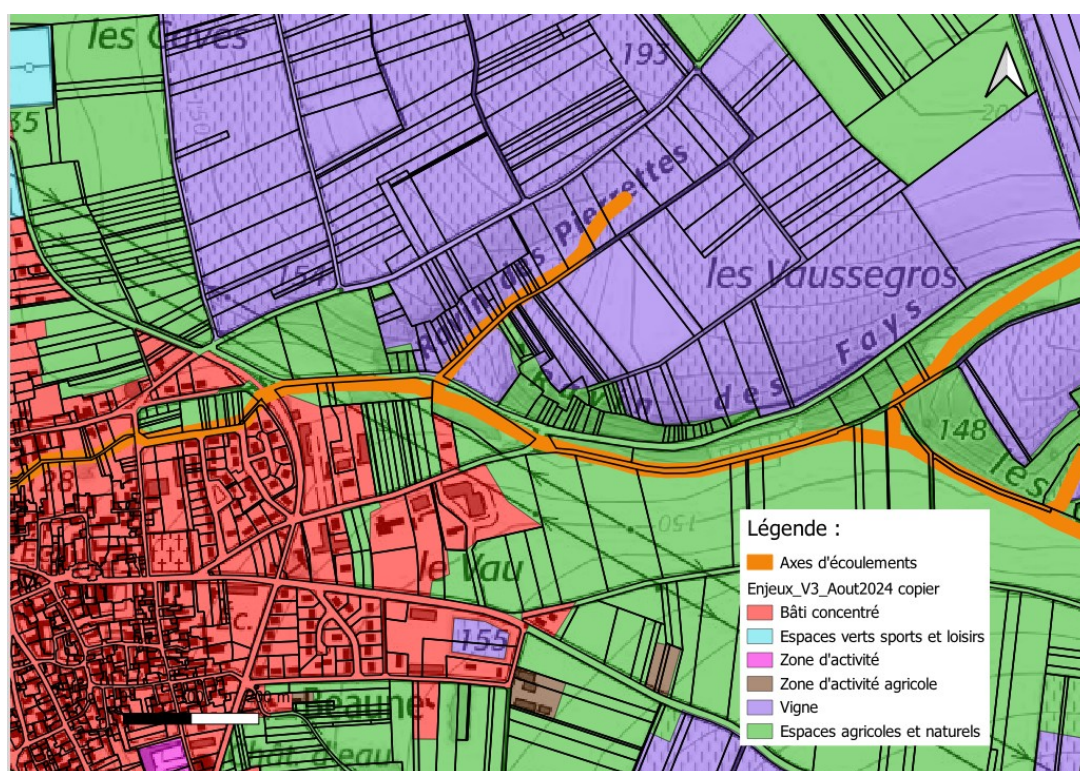
La commune de Maligny souhaite qu'une partie de la zone verte V3 du ravin des Fays soit déclassée car ne présentant peu ou pas de dénivellation.



Proposition de la commune de Maligny



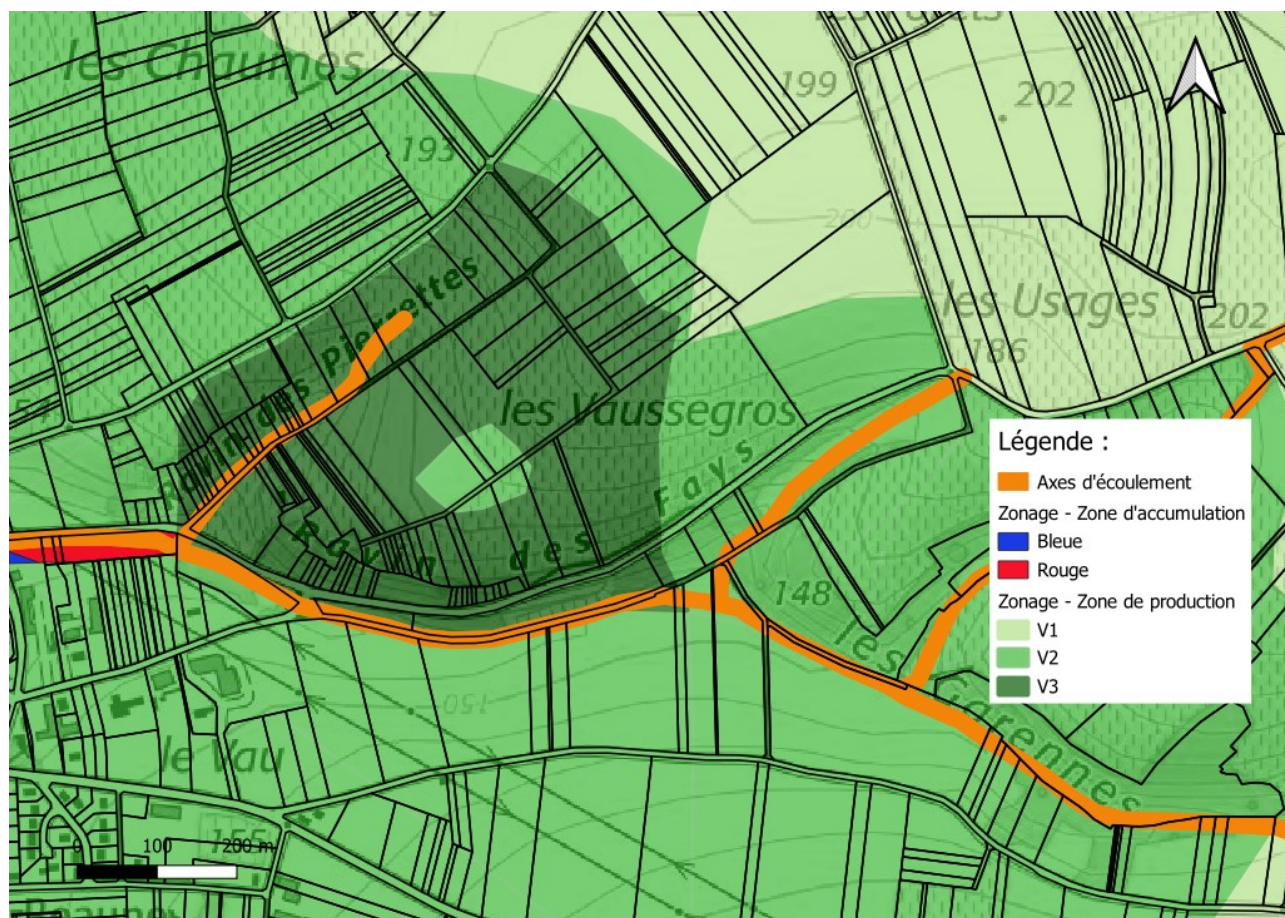
Carte des pentes



Carte de l'occupation du sol

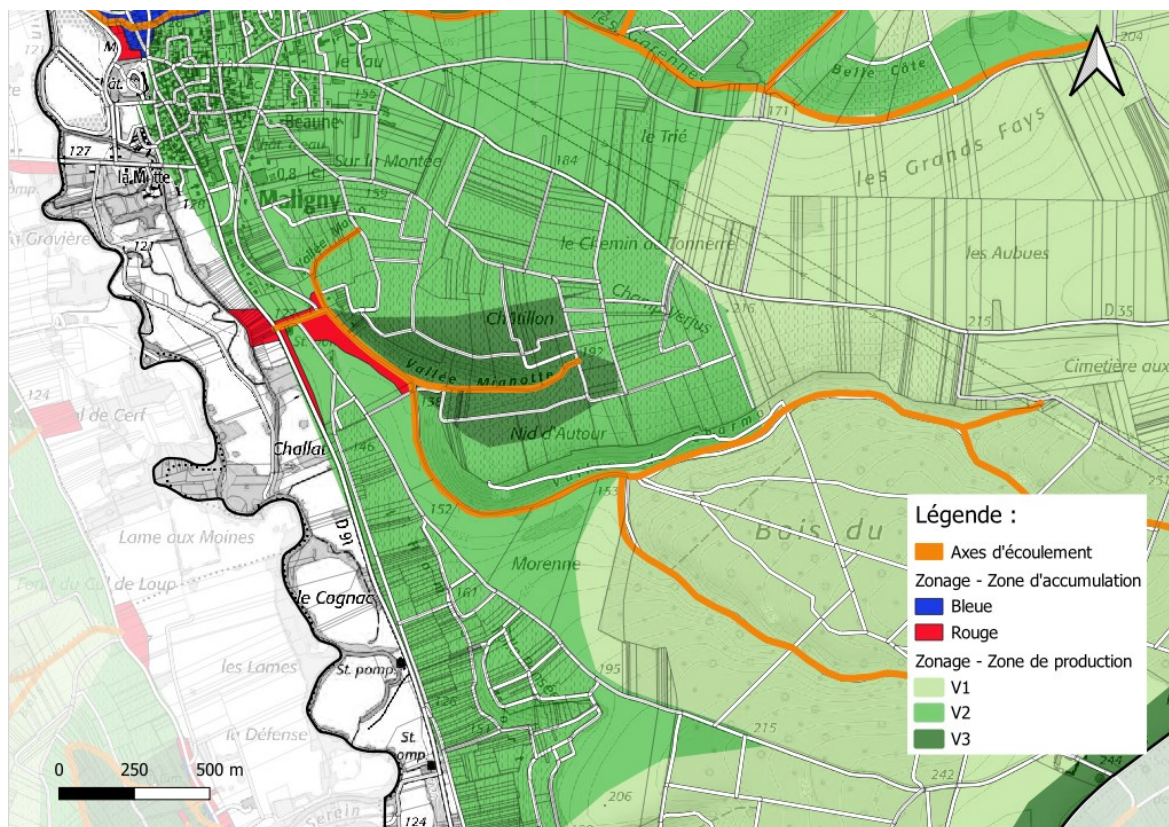
Au vu de la topographie de la zone concernée par la demande (pentes moyennes à très fortes), avec pour occupation du sol des vignes, avec des enjeux à l'aval tels que des habitations, il semble cohérent de garder cette zone classée en zone verte V3.

Cependant, une partie de la zone se trouve en pente faible. Ainsi, il semble plus adapté de reclasser cette zone en zone verte V2.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

II – Vallée de Mignotte :

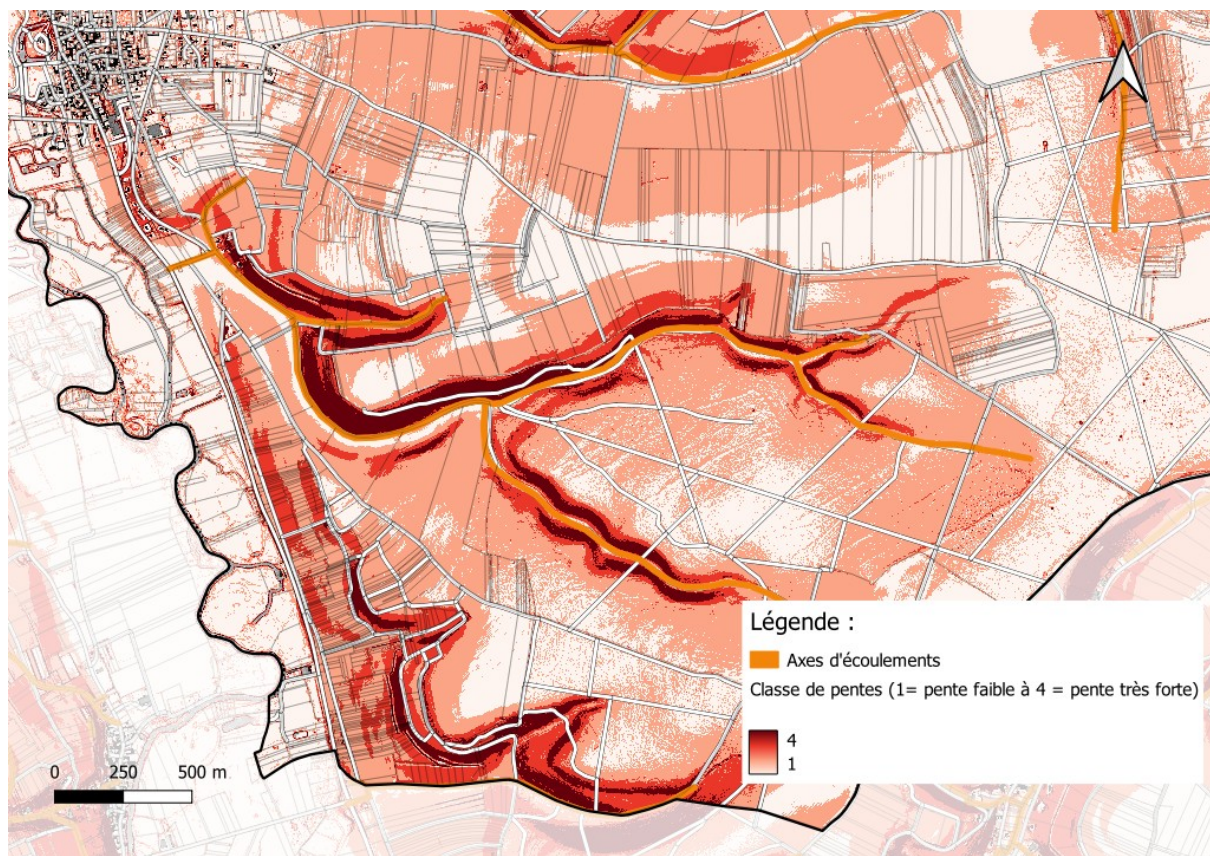


Projet de zonage réglementaire

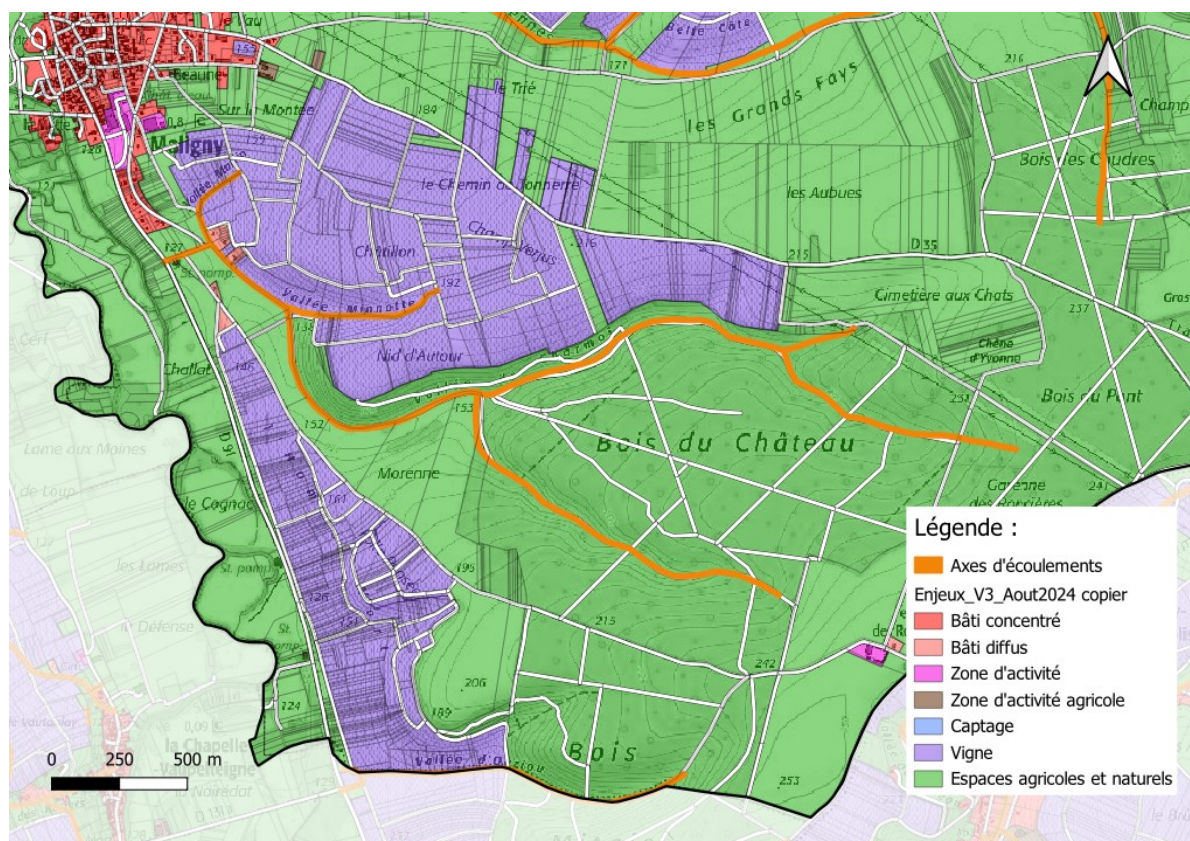
La commune de Maligny trouve que l'étendue du zonage V3 est surestimé et qu'il devrait être réduit.

La DDT précise qu'au vu de la présence de pentes moyennes à très fortes, ainsi que l'occupation du sol mêlant cultures et vignes, il semble cohérent de conserver le niveau de zonage V3.

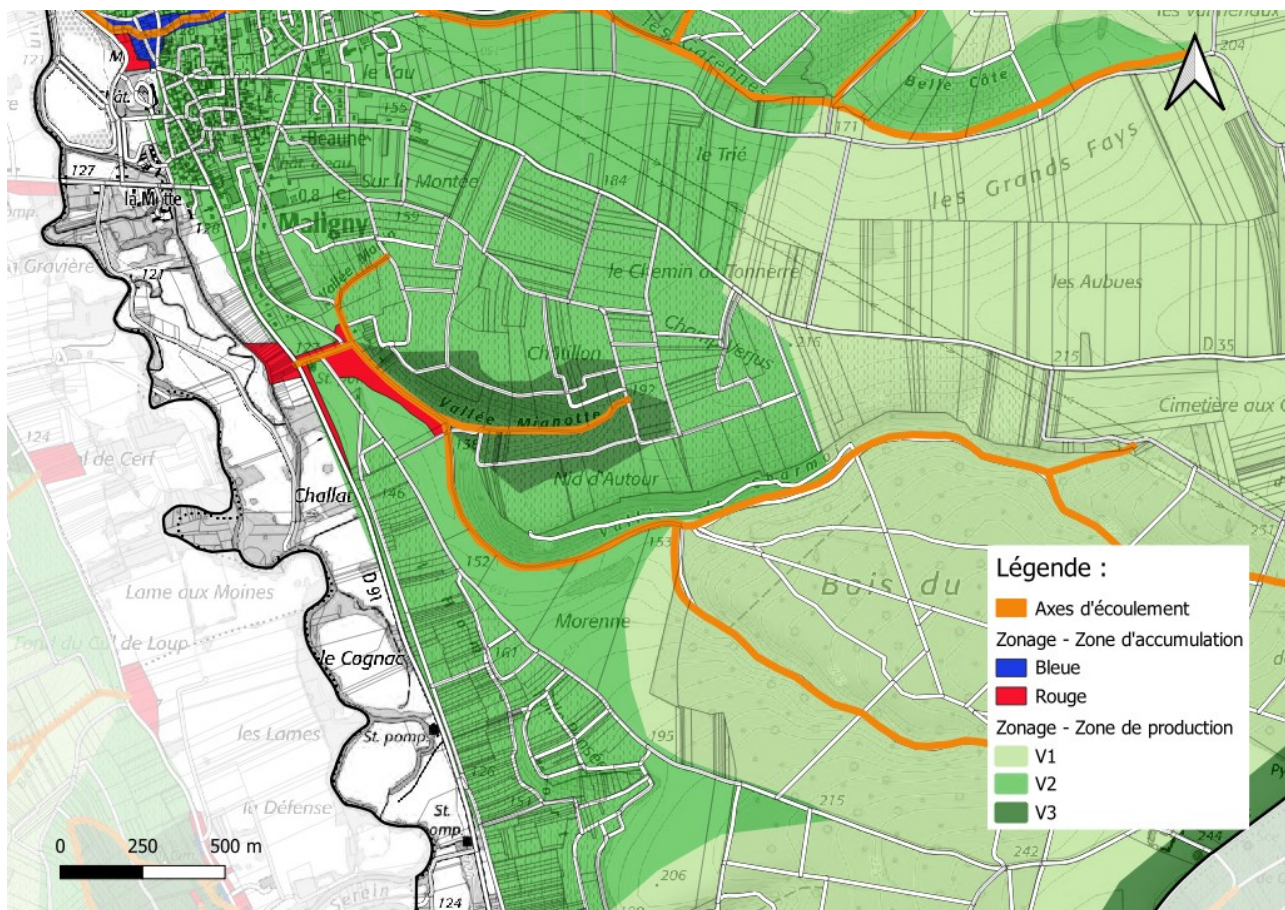
Cependant, deux petites parties se trouvent en pentes faibles, il convient de réduire le niveau de zonage de ces zones, en vert V2.



Carte des pentes

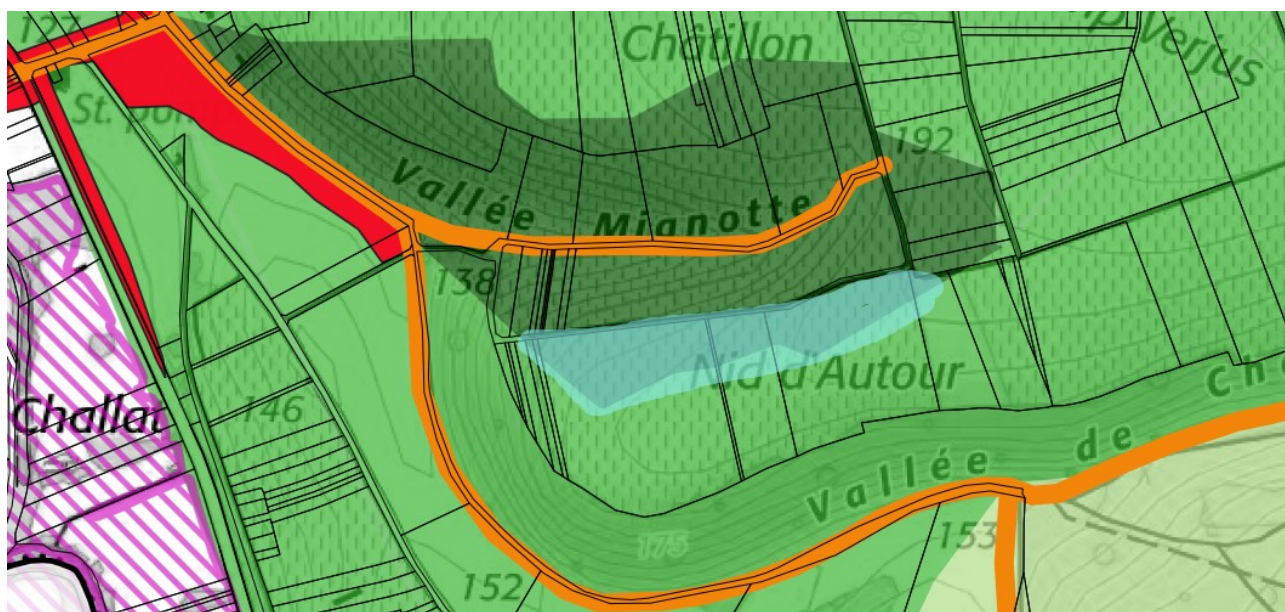


Carte des enjeux



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

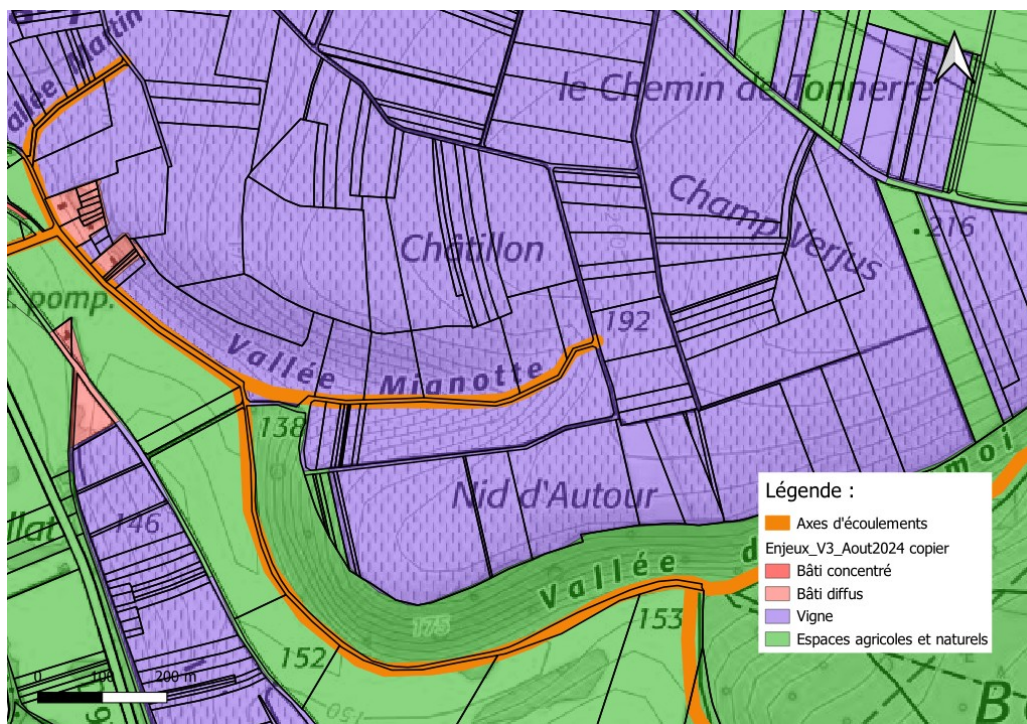
La commune de Maligny souhaite qu'une partie de la zone verte V3 de la vallée de Mignotte soit déclassée car ne présentant peu ou pas de dénivellation.



Proposition de la commune de Maligny

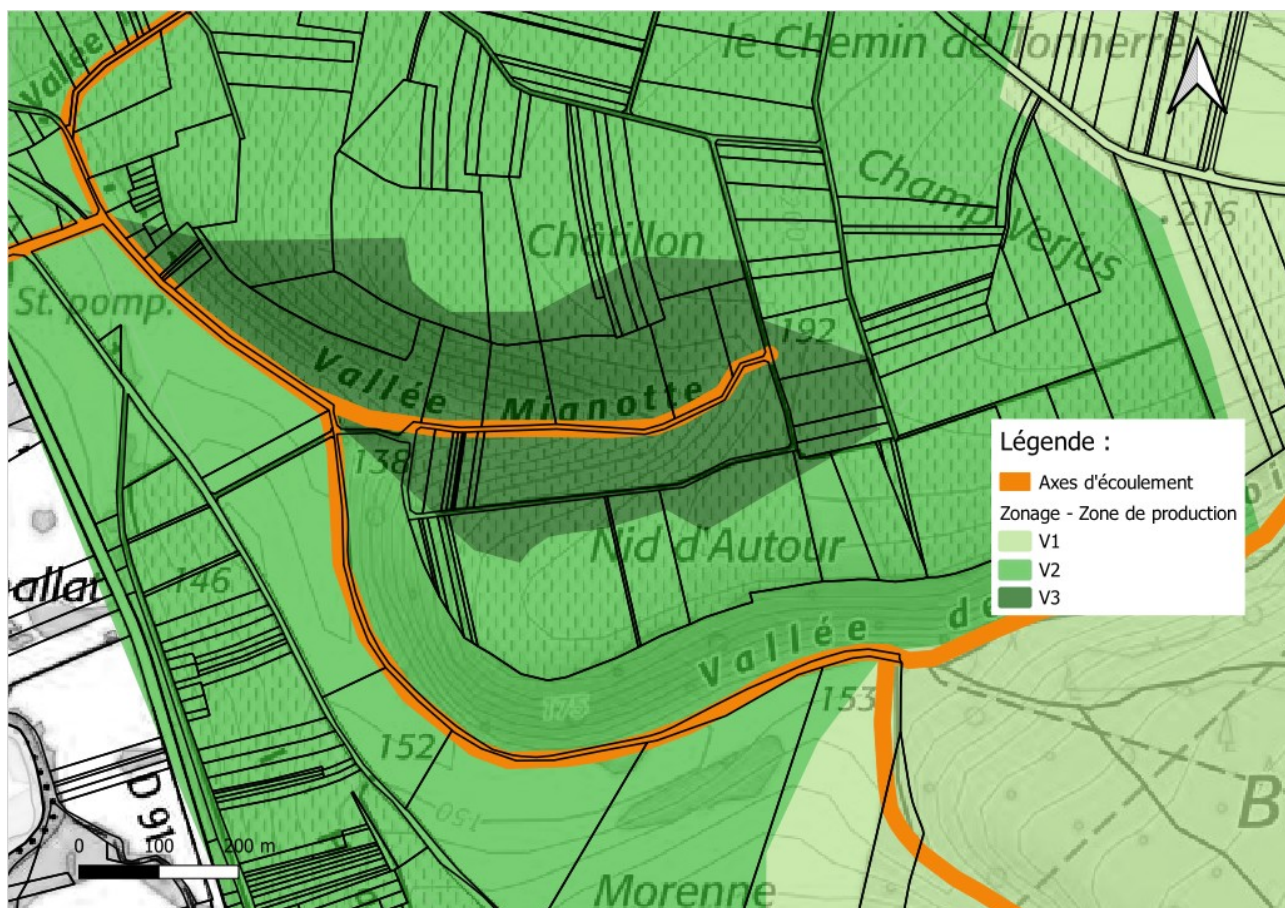


Carte des pentes



Carte de l'occupation du sol

Au vu de la topographie de la zone concernée par la demande (pentes moyennes à très fortes), avec pour occupation du sol des vignes, avec des enjeux à l'aval tels que des bâtiments, il semble cohérent de garder cette zone classée en zone verte V3. Cependant, une partie de la zone se trouve en pente faible. Ainsi, il semble plus adapté de reclasser cette zone en zone verte V2.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire